

Havre, 15 Juillet 1832.

Messieurs M Foauche & fils au Havre

Nous avons l'honneur de vous annoncer que notre Société arrivée à son terme, suivant nos convenances réciproques, n'est pas renouvelée. Nous nous occuperons conjointement de sa liquidation.

Nous vous recommandons le nouvel Etablissement de M^r Rigot, dont vous trouverez ci-bas la Circulaire. M^r Stoffregen se réserve de vous faire part ultérieurement de ses projets.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée, et en sollicitons pour chacun de nous la continuation.

Nous avons, M. , l'honneur de vous saluer.

RIGOT & STOFFREGEN,

Nous signerons pour la liquidation :

Aff. Rigot *Stoffregen*

Havre, 15 Juillet 1832.

M. Foauche



M^e référant à la Circulaire ci-dessus, j'ai l'honneur de vous informer que je continuerai les mêmes affaires que ma précédente maison, soit la Commission en tout genre.

Veuillez M. , prendre note de ma signature et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Aff. Rigot